

On s'abonne à Lyon, chez :
 THÉODORE PITRAT, Libraire,
 rue du Pérat;
 V^e BARREAU, rue S. t Dominique;
 LUSY, Libraire, rue Lafont, n^o 20;
 Et chez tous les Directeurs de
 Poste.

Echo de L'Univers,

Journal

L'Écho de l'Univers paraît
 Les Mardi, Vendredi et Di-
 manche.

PRIX;
 Trois Mois, 7 fr.
 Six Mois, 13
 Un An, 24
 1 fr. de plus, par trimestre
 pour l'Étranger.

De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce;



Par une Société de Gens de lettres.

La Vérité a besoin d'Echo.

LYON, 6 Juin 1826.

Le tems, quoiqu'incertain, pendant la journée de dimanche, a permis néanmoins de célébrer à l'extérieur les cérémonies de la Fête-Dieu. On a remarqué, à la procession de la Métropole, l'absence des Corps judiciaires, et particulièrement de la Cour royale; seulement quelques membres de cette Compagnie se trouvaient confondus dans les rangs des Fidèles. La paroisse de St. Polycarpe se faisait remarquer par une musique nombreuse d'amateurs, et par la réunion des jeunes gens et des demoiselles de plusieurs institutions ou pensionnats, précédés d'oriflammes et marchant sous la bannière de Marie. Le Lieutenant-général et le Préfet suivaient le dais de la paroisse de St. François : on a vu régner partout le plus grand ordre et le recueillement le plus parfait. Nous avons remarqué toutefois, sur la place Louis-le-Grand, quelques individus, mais en très-petit nombre, qui ont affecté de rester couverts, à l'approche du Clergé, le plus long-tems possible, et qui, contraints de se découvrir, se sont retirés avec précipitation. Ces marques isolées d'une incrédulité de parade, ou d'une opposition de commande, contrastent victorieusement avec cette unanimité de respect, qui vénère la présence de Dieu dans ces augustes solennités. Partout la population paraissait se presser du côté où les processions dirigeaient leur marche. Les spectacles publics et les promenades ont été peu fréquentés pendant la soirée. Ces faits matériels déposent assez haut contre

l'impuissance des efforts déployés tous les jours, et déguisés sous toutes les formes, pour l'anéantissement des idées religieuses.

— Mardi dernier, un enfant, qui paraissait âgé de 7 ans, poussait, sur la place des Célestins, où il s'était arrêté, près d'un salon de lecture, des cris aigus et lamentables, qui attirèrent bientôt un rassemblement nombreux. Conduit au poste, il fit entendre les mêmes accens. On le rendit à la liberté peu d'instans après, dans l'espérance que, devenu plus calme, il donnerait des indications sur le domicile de ses père et mère. Comme il continuait de pousser des cris déchirans, on l'arrêta de nouveau. On resta bientôt convaincu que ce petit malheureux était sourd et muet, et l'on apprit qu'il appartenait à des parens qui se livrent à la mendicité, et qui résident à la Guillotière. L'Autorité crut devoir leur rendre leur enfant; mais il a été retrouvé jeudi sur la voie publique, faisant entendre les mêmes claméurs. Il a été mis à la disposition de M. le Préfet, qui sans doute prendra des mesures pour le faire admettre au nombre des élèves de l'Institution des Sourds-Muets, dirigée par M. Comberry.

— Depuis plus de 15 ans, que le pont de l'Archevêché est livré au Public, on n'a pas encore songé à faire disparaître et à remplacer, par des arbres en fer, les vieux sapins vermoulus qui supportent les reverbères placés sur ce pont : une pareille négligence dépare ce beau monument : on ne sait à quoi l'attri-

buer, surtout quand on voit les deux ponts neufs, construits à Ainay et à Serin, pourvus des supports en fer, dont nous signalons ici l'absence vraiment inconcevable. L'Administration nous saura gré d'avoir rappelé cette circonstance à son souvenir. Nous avons observé quel'un de ces sapins est dépouillé, depuis quelques jours, d'un des appuis en fer qui servaient à le soutenir.

— Jeudi dernier, un ouvrier maçon est tombé du haut d'un mur du Grand-Théâtre : on craint qu'il ne puisse pas survivre aux nombreuses blessures qu'il a reçues dans sa chute. C'est le troisième accident de ce genre, et dans le même lieu, depuis quinze jours.

— Les entrepreneurs du chemin de fer de St-Etienne à Lyon vont établir, dit-on, sur un terrain qu'ils ont acquis de la ville, dans la presqu'île Perrache, une vaste gare, qui se lierait à leur chemin. On ajoute qu'ils ont encore l'intention d'établir des moulins à vapeur; mais on n'a encore sur ces projets aucune idée positive.

— L'Éclaircur du Rhône s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la Cour royale, qui a condamné l'éditeur de cette feuille à un mois de prison. On sait qu'en matière correctionnelle, pour que le pourvoi soit reçu, il faut que le condamné justifie de l'exécution de l'arrêt. Le sieur Hurré, éditeur responsable, s'est donc constitué prisonnier; il a été écroué à la prison de Roanne, où le nommé Vimort, éditeur du Journal du Commerce, condamné à

quinze jours d'emprisonnement, doit aussi se constituer ces jours-ci.

— Un camarade de l'escroc Bremont, dont nous avons annoncé la capture dans notre N^o 116 dimanche, le nommé Jean-Louis Benlion, a été arrêté et mis à la disposition du Procureur du Roi. Il commettait, comme Bremont, et les autres membres de cette bande de filoux, une multitude d'escroqueries, de faux de montres en similor, qu'il vendait particulièrement aux habitans de la campagne, pour des montres en or.

— Des duels ont été proposés et reçus, dit-on, ces jours-ci, entre gabeliers. La discord est dans le camp de la gabelle. Assez d'encre a coulé sur les duels du journalisme; c'est du sang qu'il faut à ces rédacteurs irrités. Se décocher des traits malins, passe encore, mais défendre les enfans de sa plume l'épée à la main, c'est tuer, par une mesure d'exception, la liberté de la presse. Que ne vous adressez-vous plutôt à la Police correctionnelle? Des avocats éclairés y défendent leurs articles, dans la personne d'un pauvre éditeur, qui répond, même en prison, des débauches d'esprit que peuvent se permettre ces messieurs en pleine liberté.

— Le héros de la corde roide, l'équilibriste Mayer, que le Parterre des Célestins accueillit, il y a une année, avec des applaudissemens qui tenaient de la fureur, s'est engagé à l'Élysée Lyonnais, où il procurera chambrée toujours complète, chaque fois qu'il annoncera ses sants périlleux et ses gambades aériennes. Celui-là, du moins, a l'avantage d'être applaudi, soit qu'il s'élevât, soit qu'il descende, tandis que, sur un autre théâtre, ceux qui tombent après s'être élevés au plus haut de la roue, sont sifflés par un Public unanime.

— Deux ouvriers charpentiers ont trouvé la mort, samedi dernier, dans un bâtiment en construction sur le quai du duc de Bordeaux. Ils sont tombés l'un et l'autre d'une hauteur considérable, et n'ont pas donné, après leur chute, le moindre signe de vie.

— Il paraît que plusieurs individus s'étaient introduits dans quelques domiciles, en se disant chargés du recensement général qui s'exécute maintenant sur tous les points de la ville. Un avis de M. le Maire prévient les habitans qu'ils ne devront fournir les renseignemens nécessaires pour cette opération, qu'à ceux qui justifieront de leur qualité, en exhibant, au besoin, la commission dont ils doivent être porteurs.

— La voûte de verdure, que présente aux yeux du promeneur l'allée des tilleuls de Bellecour, donne au marché des fleurs, qui y est maintenant établi, un aspect plein d'illusion et d'agrément. L'attrait de la promenade, qui conduit dans ce lieu notre jeunesse élégante, concourt encore à augmenter le débit des étalagistes, qui ne paraissent pas avoir à se plaindre de la translation du marché.

— Nos colonnes ne suffisent pas à enregistrer les accidens dont les ouvriers maçons deviennent victimes depuis quelques jours. Samedi, l'un d'eux est encore tombé du haut d'un bâtiment situé côte St-Sébastien. Il était sans vie lorsque ses camarades l'ont relevé.

— Samedi, deux enfans de 7 à 8 ans ont été renversés et foulés aux pieds, dans la rue Vieille-Monnaie, par un cheval qu'essayait un maquignon. On ne dit pas que ce dernier ait été arrêté.

— Une nouvelle maison s'élève sur la place St-Pierre, en face de l'église paroissiale: elle est d'une construction élégante et riche. Des colonnes décorent le balcon du premier étage. Le rez-de-chaussée est, dit-on, destiné à l'établissement que se propose d'y former le propriétaire de l'ancien café, qui existait dans ce lieu même avant le nouvel édifice.

— Nous nous sommes souvent rendus les organes des plaintes des habitans de la Guillotière, ils désireraient avec raison l'élargissement de l'ancien pont en pierres, qui réunit les deux rives du Rhône. Des accidens multipliés justifient les craintes des administrés. Mardi,

30 mai, la femme Elizeau a été violemment froissée entre le parapet du pont et les roues d'une charette. Ses blessures laissent peu d'espoir de la conserver, malgré les secours qui lui ont été prodigués.

— Deux Forçats, qui faisaient partie de la dernière chaîne, se sont évadés près de Vernaison. L'un d'eux a déjà été repris. On soupçonne un prétendu déserteur, arrêté, ces jours derniers, d'être le second malfaiteur qu'on recherchait.

— Les listes d'inscription des jeunes gens qui désirent être admis à l'École royale polytechnique, seront closes définitivement le 20 juin prochain. Le prospectus est déposé dans les bureaux de la préfecture. L'époque du concours, pour l'admission des élèves, sera indiquée ultérieurement.

— Des dispositions ont été prises, par les Autorités de Villefranche, pour établir un atelier dans la prison de cette ville. Quatre Sœurs de St-Joseph y ont été envoyées de Lyon, et la direction du service intérieur va leur être confiée. Outre que le produit des travaux pourra améliorer le sort des détenus, la surveillance des Religieuses, et les occupations auxquels ils seront livrés, tout concourra à les garantir, les jeunes gens surtout, des funestes impressions qui sont le résultat d'un séjour prolongé dans ces asiles du crime et de la faiblesse.

— La succursale du Dispensaire, dont on avait prévu l'établissement, disons plutôt, l'espèce de scission, dont nous étions menacés, vient de se consommer. Une société de prévoyance et de secours pour les Protestans s'est fondée à Lyon, et a désigné des Médecins titulaires et consultants. Le Dispensaire actuel ne suffisait-il pas aux besoins des Protestans et des Catholiques-romains? Depuis quand la bienfaisance n'est-elle plus de toutes les religions? Ces partages, ces nuances ne font que perpétuer les divisions et fomentent les haines de parti.

— M. Fenouillot, ancien avocat en cette ville, conseiller à la Cour royale

de Besançon, vient de mourir dans un âge avancé ; le Roi perd en lui un sujet fidèle, et la Cour, dont il faisait partie, un magistrat intègre et éclairé.

— Vendredi matin, le feu s'est manifesté dans le domicile d'une ouvrière, rue Jaiverie : elle était absente ; les voisins ont enfoncé la porte, et sont parvenus à éteindre eux-mêmes le feu, qui n'a consumé qu'une paillasse.

ALBUM LYONNAIS.

— Un nouveau journal sera publié à Genève, à dater du 7 de ce mois. Il paraîtra, deux fois par semaine, sous le titre de *Courrier du Léman*. L'autre Feuille, qui s'imprime dans la même ville, s'intitule : *Journal de Genève*. C'est donc à tort que l'*Indépendant de Lyon* s'est étonné qu'il n'y ait point eu jusqu'ici de journal à Genève. Cette cité sera bientôt à la hauteur de la nôtre, qui compte, comme on sait, cinq ou six gazettes.

— Notre troupe du Grand-Théâtre s'est divisée en deux bandes principales. Le ballet et l'opéra sont à Marseille ; la comédie et la tragédie exploitent la Bresse et le Mâconnais, qui, fiers de nos dépouilles, prodiguent, à nos premiers sujets, des bravos, des couronnes et des écus.

— Les Rédacteurs d'un journal de notre ville, qui vante son indépendance et son impartialité, viennent de recevoir une leçon d'urbanité et de critique littéraires. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'elle part d'un avocat qui écrit dans leur Feuille. Aussi, en cliens soumis, se sont-ils empressés d'insérer textuellement l'Epître même, quoique un peu dure : il s'agit des titres littéraires qu'avait M. Droz à l'élection académique. Il n'est pas étonnant que l'avocat ait pris la défense de ce dernier, puisqu'il a lui-même le noble espoir de se présenter et d'être admis au nombre des 40 immortels, avec un bagage scientifique à peu près aussi léger que celui de M. Droz. En effet, il ne pourra se composer que de plusieurs notices ou discours, et de quelques écrits métaphysico-patriotiques.

— Un journal hebdomadaire se pu-

blie, à St-Etienne, sous le titre de *Mercurie ségusien*. Il s'imprime à Lyon, et, chose bizarre, c'est dans cette dernière ville qu'il est distribué d'abord le jour de sa date, tandis que les *Stéphanois* ne reçoivent qu'après les Lyonnais le journal de St-Etienne.

— Un docteur de notre cité, qui a prétendu que notre Feuille était en contradiction avec les lois françaises (ce sont ses propres expressions), est aujourd'hui en correspondance avec un journal assez répandu, dont il paraît le collaborateur. Nous pensons qu'il profitera de cette occasion pour déclarer au Public, encore une fois, qu'il est prêt à abandonner aux Anglais sa plus chère découverte, si ses concitoyens ne savent pas la payer à sa juste valeur : il justifiera alors sa qualité d'*ami des lois et de la patrie*.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

— Plusieurs crimes horribles, et remarquables par l'audace de leurs auteurs, ont effrayé depuis quelque tems le département de l'Hérault. L'affaire de l'assassinat du maire d'Olonzac n'est pas celle qui a le moins excité l'attention publique. Elle a été renvoyée à la session de juillet, après l'audition de tous les témoins à charge. Cette mesure, fondée sur la loi et la jurisprudence de la Cour suprême, était commandée, nous écrit-on de Montpellier, par la nécessité de déjouer la malveillance et la haine, qui, depuis l'ouverture des débats, paralysaient les efforts du ministère public, en présentant les accusés comme des victimes, et le malheureux, qui a été immolé, comme un injuste agresseur ; cette mesure avait encore pour but d'ajouter aux charges très-graves, déjà existantes, des charges nouvelles, récemment découvertes, propres à dissiper tous les doutes, et à montrer la vérité dans tout son jour. La session extraordinaire, qui s'ouvrira le 12 juin prochain, offrira encore plusieurs causes importantes.

— On a fait aux assassins du chanteur Joseph le même honneur qu'au fameux *Lelièvre*, qui fut condamné à mort, à Lyon, en 1821. Leurs têtes ont

été portées à l'École de Médecine, où elles doivent être l'objet d'un sérieux examen.

— Guillaume Bournet, âgé de dix-sept ans, a volé, pendant l'office, à l'un des chanoines de la cathédrale de Montauban, dans son domicile, où il était employé comme domestique depuis huit mois environ, une somme de 5,750 fr. en espèces. On n'a pu l'arrêter.

— M. l'abbé Guyon, un des missionnaires les plus remarquables par son talent et son zèle, donne, à Toulouse, une retraite spécialement destinée aux militaires de la garnison, ainsi qu'il l'a déjà fait avec succès à Lille, à Bordeaux, et dans d'autres villes. Les chefs assistent aux différents exercices avec la plus grande régularité.

— Le nommé Jean Palegry avait été traduit, il y a quelques mois, devant la Cour d'assises des Pyrénées-Orientales, comme prévenu de vol sacrilège ; il fut acquitté. Un nouveau crime vient de l'amener de nouveau devant la même Cour, qui l'a condamné à cinq ans de prison, pour vol simple, et à dix ans de surveillance.

— Dans la nuit du 21 au 22 avril dernier, un violent incendie a consumé, dans la commune de Sorèze (Tarn), un grand nombre de maisons, dont les locataires étaient tous de simples ouvriers, que cet événement réduit à la plus affreuse misère. L'Autorité municipale de cette ville réclame les secours de la bienfaisance en faveur de ces infortunés.

— Trois individus, qui étaient soupçonnés d'embauchage pour un chef révolutionnaire espagnol, non désigné, viennent d'être mis hors de cour par une décision de la Chambre du Conseil du Tribunal civil de Toulouse. Il a été reconnu qu'il ne s'élevait aucune charge contre eux.

— Une révolte a éclaté dans la maison centrale de détention établie à Lille. Elle avait pour prétexte la distribution de la soupe, qui, suivant les prisonniers, était d'une qualité inférieure. Le Préfet et le Procureur du Roi, in-

formés de l'événement, se sont rendus sur les lieux, et leur présence a calmé l'effervescence des esprits. L'ordre s'est bientôt rétabli, et quatre des plus mutins ont été transférés dans une autre prison. Leur conduite donnera lieu à un examen plus approfondi.

— Les monumens, que nous élevons aux grands hommes, se sentent de la lenteur avec laquelle s'opère tout ce qui est bien dans notre patrie. Le dernier des Richelieu est venu placer sa loyauté connue dans la balance de nos destinées : il est mort parmi nous ; aucun mausolée n'atteste encore nos regrets et notre estime. C'était aux Russes qu'il appartenait, sans doute, de nous donner un exemple éclatant : leur reconnaissance ne fait encore que plus ressortir notre ingratitude. Les habitans d'Odessa viennent d'ériger un monument à la mémoire de leur ancien gouverneur, qui les administra depuis 1804 jusqu'à 1814, époque où le duc de Richelieu revit sa patrie. Une inscription consacre l'amour que lui portent les habitans de cette contrée, et les services qu'il leur a rendus dans le cours de son gouvernement,

— Un jeune homme a été récemment condamné, par le Tribunal correctionnel de Paris, pour menaces et injures envers les auteurs de ses jours. Armé d'un couteau, il paraissait continuellement chercher ses victimes. Le président lui a adressé une exhortation aussi touchante que sévère, qui a paru faire sur cet esprit dépravé une grande impression.

VARIÉTÉS.

— Le compte-rendu des travaux de l'Académie de Lyon, par M. Bregheot, vient d'être publié. C'est une série d'articles apologétiques, où les mêmes formules d'éloges sont reproduites à satiété, et où l'on distribue quelques grains d'encens à chaque savant de la Cité, aux collègues et aux correspondans. Il nous semble voir, dans ces sortes de revues, MM. les académiciens à genoux les uns devant les autres, et l'encensoir à la main. Au surplus ; ces louanges de sociétés littéraires

ne sont qu'un échange de pure bienveillance et de complimens. L'on peut dire, de l'auteur de ce compte-rendu, ce que Violet Le Duc a dit des Littérateurs de l'Athénée :

Il est reconnaissant, et sa plume civile Nomme Ovide l'ami qui le nomma Virgile.

— Un dithyrambe, vendu au profit des Grecs et publié à Montpellier, a pour auteur un poète d'une médiocrité désespérante. Nous avons remarqué ces deux vers de la fin d'une strophe :

Dormez (dit-il) ; pour consoler votre ombre, Nous chanterons sur vos tombeaux.

Le rimeur, auquel on doit la complainte de M. de La Palisse, est à peu près de la même force que ce nouveau chantre des Grecs.

— On ne dit plus *fashionable*, quand on parle d'un élégant de bon ton. On dit *phillelène*. On donne des concerts et des repas *philleléniques*. On ne cite plus que des Thémistocle et des Léonidas. Vous entendez murmurer partout le nom des Termopyles. Il faut prendre un parti, vous dit-on : vous devez être Turc, ou Grec. Je ne suis ni l'un ni l'autre, répond un bon bourgeois. Si cela vous était égal, je ne serais que Français. En voici bien d'une autre, reprend un aimable du jour. Quiconque n'est pas Grec est Turc. Tout Turc est nécessairement *jésuite*, et tout *jésuite* doit être. . . . Demandez plutôt aux amis de Rouen : Depuis le carillonneur de la paroisse, jusqu'à la bonne d'enfant, qui assiste au Prône, tout est *jésuite*, corps et biens. Virgile lui-même est fortement soupçonné de *jésuitisme*. Il a osé dire : *Timeo Danaos et dona ferentes*. Et ce sont des Français du 19^e siècle, et qui ont vu la révolution, dont tout le système se réduit à ce ridicule langage.

VENTE JUDICIAIRE,

40. Mercredi sept juin dix-huit cent vingt-six, à neuf heures du matin, sur la place Sathonay de cette ville ; il sera procédé à la vente, au comptant, des objets mobiliers et marchandises, saisis au préjudice des sieurs Schulé et Amuler, lesquels consistent en table, chaises, commode, glace, fleur d'orange double en bouteilles, eau-de-vie, rhum, absinthe, et beaucoup d'autres objets et marchandises.

AVIS.

M. Gros jeune, prévient le public ; qu'ayant placé son atelier de Saint-Etienne, sous la direction de son fils, il est maintenant fixé à Lyon, et qu'il exécutera avec la plus grande célérité possible, toutes les enseignes qui lui seront confiées. Les procédés qu'il emploie et qui ne sont connus que de lui, assurent à ses ouvrages la plus rare perfection, il se charge de la peinture des carnets d'échantillons. Ses ateliers sont toujours à Lyon, rue Vaubecour, maison Gentot, N° 7 ; et à Saint-Etienne, aux travaux, maison Combray.

Nota. Il tient dans les deux villes un dépôt de couleurs broyées en vessies, pour peinture de tableaux.

BOURSE DE PARIS.

COURS AUTHENTIQUE, 2 Juin.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Mars 1826. — 97 fr. 10 c. 15 c. 20 c. 25 c. 97 f. 30 c. 25 c. 30 c.
Quatre 1/2 p. o/o J. du 22 Mars, Trois pour cent, Jouissance du 22 décembre 66 f. 30 c. 25 c. 30 c.
Rente de Naples, 74 f. 60 c. 75 c.
Emprunt royal d'Espagne, 46 3/4.

Du 3 Juin.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Mars 1826. — 97 f. 55 c. 50 c. 45 c. 50 c. 45 c.
Quatre 1/2 p. o/o J. du 22 Mars, Trois pour cent, 66 f. 45 c. 50 c. 55 c. 45 c. 96 f. 50 c. 55 c. 40 c. 45 c. 50 c.
Annuités à 4 pour o/o. J. du 22 décembre 1110 f.
Action de la banque, 2050 f. 50 c.
Obl. de la Ville Paris, J. de Avril, Rente de Naples, 75 fr. 40 c. 25 c. 10 c. 5 c.
Rente d'Espagne, Emprunt royal d'Espagne, 1823. Jouis. de Janvier 1826. — 47 47 1/4.
Emprunt d'Haïti, 725 f.

PRIX DES GRAINS.

Marché de Lyon du 5 Juin 1826.

Le double-Boisseau.

Froment beau.	4 28
Id. moyen	4 15
Id. moindre.	4 5
Seigle beau.	2 82
Id. moindre.	2 70
Orge belle.	2 50
Id. moindre.	2 20
Mais.	2 34
Blé noir.	1 90
Avoine.	1 90
Pommes de terre rouges.	1 35
Id. blanches.	

THÉÂTRE.

L'oncle d'Amérique.—Le menteur véridique.—Les deux Pères, ou la Leçon de botanique.—La Chercheuse d'esprit.